

Décidément, l'eau a un goût amer à Coucy. Après le coût de la déferrisation, l'Agence de l'eau réclame une fortune.

L'Aisne Nouvelle | 22.11.2010 | Thibaud Verrier



Le meilleur est toujours pour la fin. Cet adage éculé s'est encore vérifié, lundi soir à l'hôtel de ville. Dans la grande salle sous les peintures, une scène digne des meilleurs coups de théâtre a clôturé le conseil municipal.

A la fin des questions diverses, Jack Duminil, le premier adjoint au maire a révélé une demande de paiement qui a fait l'effet « d'une bombe ». « Vous êtes bien assis ? L'Agence de l'eau nous

réclame 159 000 euros », a-t-il annoncé. Stupeur dans la salle.

Ces derniers jours la municipalité a reçu un courrier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, réclamant un arriéré de paiement de la redevance sur la pollution domestique, depuis 1987. Après des recherches dans les comptes de la municipalité, le premier adjoint a trouvé la trace d'un versement de 63 000 euros pour la période de 2003 à 2006. « Pour moi, c'était pour solde de tout compte », a expliqué Jack Duminil. Sauf erreur de leur part, comme le précise le courrier de l'Agence de l'eau, la municipalité coucysienne devrait encore payer à l'administration 95 000 euros, avec un échéancier de 4 ans et une première traite avant le 31 décembre.

« On se bagarre »

Mais cette hypothèse a évidemment du mal à passer. Et la question d'une prescription agite les esprits et laisse peut-être quelques espoirs. « On est en train de bagarrer, on recherche dans les archives. On va tout faire pour en payer le moins possible », a confié le premier adjoint.

Avant cette annonce fracassante, le conseil municipal a été marqué par la présence de **David Pintenat**, chargé d'affaires auprès de la société **Saunier & associés**. Devant le conseil, l'ingénieur a expliqué les forces et les faiblesses des candidatures de l'appel d'offres pour la rénovation de la station de déferrisation.

Trois entreprises ont répondu : Sade (Arras), Sogea et Sade variante. Cette dernière entreprise a été écartée rapidement. Le projet d'installer « la bache d'eau sale » à l'intérieur de l'édifice n'a pas été jugée recevable. Les deux restantes étaient très proches, avec « 10 000 euros d'écart », selon l'ingénieur. Et finalement le cabinet a opté pour la Sogea. Une décision suivie à l'unanimité par le conseil municipal. Elle présente selon le chargé d'affaires une offre plus détaillée et se rapproche le plus du fonctionnement actuel. Elle devrait être finie pour le début du mois de juin pour un coût total de 286 000 euros.

Autre décision notable, la mairie a souhaité montrer sa reconnaissance aux agents des services techniques, qui travaillent bien et qui n'hésitent pas à rendre service. Le conseil a voté l'obtention d'une prime de 449,29 euros par an (avec un coefficient variable) pour les 3 agents des services techniques.